



DECRET D/2024/ 10085 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTÈRE DE LA
DEFENSE NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la Loi L/2019/004/AN du 04 septembre 2019 portant Statut général des militaires ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2024/0044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/0051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2022/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2023/0117/PRG/CNRD/SGG du 09 mai 2023 portant nomination du Chef d'Etat-Major Général des Armées ;
- Vu** le Décret D/2023/0172/PRG/CNRD/SGG du 1^{er} août 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



Guinée

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers supérieurs dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

I- Commandants de Régions Militaires :

- **Première Région Militaire** : Colonel Mamadi CONDE, Matricule 19420/G ;
- **Deuxième Région Militaire** : Colonel Ibrahima FINANDO, Matricule 18334/G ;
- **Troisième Région Militaire** : Colonel Tamba Kallas TOLNO, Matricule 18562/G ;
- **Quatrième région Militaire** : Colonel Amara SYLLA, Matricule 22926/G.

II- Commandants Adjoints de Régions Militaires :

- **Première région Militaire** : Colonel Alpha Oumar Barry, Matricule 21416/G ;
- **Deuxième région Militaire** : Colonel Ibrahima Kalil KEITA, Matricule 17374/G ;
- **Troisième région Militaire** : Colonel Isidore Kaliket CAMARA, Matricule 25108/G ;
- **Quatrième région Militaire** : Colonel Ousmane Timbo BARRY, Matricule 21329/G.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 AVR 2024



Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

